

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

LBO France, société de gestion de fonds d'investissement, répond à la demande d'investisseurs en quête de rendements financiers attractifs au travers de prises de participations dans des entreprises françaises et européennes, dans des actifs immobiliers et dans des instruments de dette.

Ses interventions s'inscrivent dans le respect de certaines valeurs: l'alignement des intérêts des parties prenantes, l'accompagnement dans leur développement des entreprises détenues par les fonds qu'elle gère, l'ancrage territorial fort en France et en Italie, une culture d'indépendance et d'entrepreneuriat.

LBO France veille à prendre en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de son activité. LBO France, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2011 et de la Charte AFIC en 2015, a produit cette charte d'engagement dès octobre 2011. Ce document est aujourd'hui actualisé et complété par la description de notre politique ESG jointe en annexe.

### Engagements envers nos investisseurs

---

Satisfaire les attentes de nos investisseurs est la priorité de LBO France. Nous souscrivons pleinement à l'idée que la création de valeur doit être financière mais aussi extra financière. Pour cela nous nous engageons à :

- nous assurer qu'il y ait toujours un alignement d'intérêts entre nos investisseurs et nos équipes, ces dernières investissant notamment leurs propres ressources dans les fonds qu'elles gèrent ;
- communiquer selon les meilleures pratiques d'un point de vue financier et extra financier. Nous aborderons systématiquement l'avancement des démarches ESG dans nos reportings ainsi qu'au cours des réunions rassemblant investisseurs et représentants des participations. A cet effet, l'équipe dédiée aux relations avec les investisseurs a été renforcée, et a pour vocation de répondre à leurs questions sur tous les sujets, aussi bien financiers qu'extra financiers ;
- respecter les critères d'investissement définis par nos investisseurs relatifs aux dimensions ESG. En accord avec l'approche éthique de nos fonds, nous n'investirons pas dans les sociétés dont l'activité principale se situe dans l'un des secteurs suivants : production ou distribution d'armes ou d'armements, production de tabac, production et commercialisation de produits pornographiques, clonage humain, exploitation directe de casinos et de salles de jeux, réalisation d'essais sur des animaux. Nous n'investirons pas dans des sociétés ne respectant pas les Conventions Fondamentales de l'OIT régissant les droits humains au travail et notamment le travail des enfants.

### Engagements envers nos participations et leurs managers

---

Investir dans des entreprises à fort potentiel est notre raison d'être. Notre volonté est d'évaluer et d'accompagner nos participations dans la réalisation de leur plan de développement, tant financier qu'extra financier. Pour cela nous nous engageons à :

- analyser en amont les dimensions ESG de chaque opportunité d'investissement ;
- définir un plan d'action et accompagner nos participations dans l'amélioration continue de leurs performances extra financières ;
- veiller à la stricte application par nos participations des normes environnementales et sociales ;
- bâtir une relation de confiance et de long terme avec les managers de nos participations qui sont la pierre angulaire de la création de valeur des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous sommes à cet égard particulièrement fiers de pouvoir les intéresser à investir dans nos fonds.

## Engagements envers nos collaborateurs

---

Développer une équipe de talents est à la source de notre succès. Forts de nos valeurs, nous nous engageons à :

- favoriser la diversité des parcours professionnels de nos collaborateurs lors de leur recrutement et développer leurs compétences tout le long de leur vie au sein de notre société;
- donner la possibilité à l'ensemble de nos collaborateurs d'investir aux côtés de nos investisseurs dans les fonds que nous gérons;
- sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux ESG et les inciter à s'approprier ce sujet, à la fois dans leur métier d'investisseur et au sein de notre société de gestion, en particulier pour la réalisation des écogestes.

## Mise en œuvre de la Charte

---

LBO France s'engage à appliquer cette Charte à tous les niveaux de l'entreprise :

- la démarche extra financière est portée par le conseil d'administration de LBO France, en lien avec la personne responsable de la politique ESG de la société qui lui est rattachée ;
- la Charte est signée par l'ensemble de nos collaborateurs, qui ont pour mission de l'appliquer et la faire vivre ;
- La personne en charge de la politique ESG de la société est responsable de la diffusion des bonnes pratiques ESG au sein de nos participations, afin d'inscrire notre société de gestion et nos participations dans une démarche d'amélioration permanente. Ces éléments sont partagés avec l'ensemble des équipes.

# ANNEXE

## Politique ESG

LBO France a lancé sa démarche ESG en 2011 avec la signature des PRI et la rédaction d'une charte d'engagement. Différentes initiatives ont suivi dans les processus d'investissements et de reporting.

La société a décidé en 2015 d'accélérer ce développement, afin de devenir une des sociétés leaders dans ce domaine. Cette action couvre cinq champs : les participations, la société de gestion, les investisseurs, l'écosystème et les institutions professionnelles.

LBO France a nommé une personne en charge de l'ESG qui travaille avec l'ensemble des équipes. L'intégralité des collaborateurs est formée par des spécialistes externes et assiste régulièrement à des sessions ad hoc de formation/information sur des sujets importants et/ou d'actualité. Par ailleurs, les collaborateurs sont signataires du code de déontologie de la société.

S'agissant des participations du portefeuille et des nouvelles acquisitions, l'ESG apparaît comme un véritable levier de transformation en ce qu'elle concourt à renforcer la robustesse de même que la résilience des activités et apporte des opportunités de développement. Elle est en conséquence pleinement incluse dans l'ensemble des processus d'investissement avec cohérence et pragmatisme. Plusieurs participations de LBO France ont mis cette dimension au cœur de leur stratégie.

### I. Informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement

#### 1. Au moment de l'acquisition

Les questions ESG sont abordées très en amont au moment des premières analyses d'un investissement. Des opportunités peuvent ainsi être écartées en accord avec notre charte d'engagement ou après échange avec l'équipe d'investissement.

Si le processus se poursuit, LBO France conduit systématiquement une due-diligence ESG qui aura lieu, selon l'analyse des risques, avant l'émission même d'une Lettre d'intention ou entre la signature de l'opération et sa finalisation. Il est ainsi arrivé qu'une due-diligence ESG amont entraîne l'abandon d'un dossier.

Les due-diligences sont définies au cas par cas en fonction des risques et opportunités propres à la société sous revue et à sa stratégie de développement: activité, localisation géographique, positionnement dans la chaîne de valeur, partenaires, parties prenantes, etc.

Sur la base des travaux des PRI et de la commission ESG de l'AFIC, LBO France considère que les principaux domaines à analyser sont :

- éthique et gouvernance,
- gestion des ressources humaines,
- impacts environnementaux directs de l'activité,
- impacts environnementaux et sociaux relatifs à la supply chain amont et aval,
- prise en compte des questions ESG dans la conception des produits et services et leur utilisation par les clients,
- dialogue avec les parties prenantes et engagements sociétaux.

L'analyse prend en compte risques, coûts et opportunités pour l'entreprise (attrait de la marque, réputation, économies, chiffre d'affaires complémentaire, évolution du business model). Les travaux comportent également les anticipations des tendances ESG/réglementaires dans les environnements concernés et des benchmarks avec des concurrents.

Les conclusions des due-diligences sont rapprochées de celles des due-diligences stratégiques, juridiques et environnementales spécifiques. Elles donnent ensuite lieu à un plan d'actions post-closing avec des priorités et des indicateurs.

Par ailleurs, des clauses contractuelles relatives à l'ESG peuvent faire l'objet d'accords dûment signés par le management quand elles portent sur des pratiques de gestion ou des engagements de reporting.

## 2. Durant la période de détention

Pour la plupart des sociétés les plus récentes détenues par les fonds Hexagone III, White Knight VIII et White Knight IX, LBO France partage désormais avec le management des participations un plan d'actions pluriannuel assorti d'indicateurs liés aux enjeux clefs qui est ensuite suivi en conseil de surveillance de façon annuelle ou bi-annuelle selon les cas.

Pour chaque société, l'approche rassemble la personne de l'équipe d'investissement et de suivi de portefeuille concernée, la personne en charge de l'ESG et des consultants experts.

LBO France propose par ailleurs aux managers de rencontrer différents experts lorsqu'ils sont confrontés à des problématiques spécifiques dans ces domaines.

Enfin, LBO France a lancé début 2017 un club ESG opérationnel qui permet, une à deux fois par an, aux dirigeants de toutes les participations de partager avec les équipes de LBO France des sujets d'actualités, des réflexions, ainsi que des bonnes pratiques avec au besoin la présence d'experts.

## 3. Au moment de la cession

Sauf exception liée au contexte particulier de la transaction, LBO France conduit systématiquement une VDD avec l'idée de couvrir, via le prisme ESG, des éléments non pris en comptes par les approches traditionnelles, y compris certains éléments incorporels :

- la préoccupation des dirigeants en la matière,
- l'organisation de la gestion des risques,
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle,
- des opportunités d'innovation ou de développement de marchés,
- des bénéfices d'image interne et externe.

et, pour les sujets moins avancés, de présenter avec objectivité les actions en cours ou programmées par les dirigeants avec les priorités correspondantes.

Enfin elles comportent autant que possible les aspects chiffrés de ces actions.

#### 4. Prochaines étapes

LBO France va partager des plans d'actions ESG avec le management d'autres sociétés des fonds les plus récents et étendre progressivement sa démarche globale aux activités Immobilier et Innovation<sup>1</sup>, en tenant compte de leurs spécificités.

## II. Informations relatives à la prise en compte des critères liés aux enjeux climatiques dans la politique d'investissement

Les enjeux climatiques sont intégrés dans la politique ESG mise en œuvre par LBO France et font désormais l'objet d'un traitement systématique pour chaque investissement.



Cette approche s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Carbone 2020 dont LBO France a été un des membres fondateurs en 2015. Cet engagement prévoit :

- à compter de 2016, de prendre en compte l'enjeu climatique dans le processus d'investissement dans le but d'étendre progressivement la démarche à l'ensemble des sociétés contrôlées,
- à compter de 2020, de publier l'empreinte carbone de ces mêmes investissements.

Plus précisément, la démarche méthodologique s'articule en 3 temps :

- en phase d'investissement : évaluation de l'enjeu carbone dans le développement futur de l'entreprise,
- pendant la phase de détention :
  - o sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques,
  - o analyse des impacts carbone de l'entreprise,
  - o en fonction des enjeux, calcul approfondi et définition d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

Ainsi, une analyse amont des enjeux climatiques est effectuée en phase d'investissement au travers de questions spécifiques.

En fonction des résultats de l'analyse, des travaux adaptés sont entrepris dans le cadre d'un plan carbone avec la société en portefeuille dès la réalisation de l'acquisition. Ces travaux peuvent couvrir les thématiques suivantes : réalisation d'une empreinte carbone, fixation de scénarios de réduction et de compensation, analyse des risques physiques et de transition et plans d'action adaptés, mise en place d'indicateurs, etc.

LBO France va déployer en 2017 un effort spécifique sur les questions climatiques au sein de son portefeuille le plus récent et en publiera une synthèse en fin d'année.

Dans un souci de cohérence et d'exemplarité LBO France Gestion a élaboré son propre Bilan Carbone en 2016 et mis en place son propre plan d'actions début 2017.

---

<sup>1</sup> LBO France a acquis en septembre 2016 puis absorbé en fin d'année la société de gestion Innovation Capital qui se spécialise notamment dans la santé numérique. Innovation Capital avait de son côté entamé une démarche ESG.

### III. Autres dimensions de la politique ESG de LBO France

#### 1. Société de gestion

LBO France a fait évoluer sa gouvernance avec le renforcement de son Conseil d'Administration, la nomination d'un Chief Investment Officer et l'évolution de ses processus d'investissement.

Parallèlement, différentes initiatives ont été prises en matière de gestion des ressources humaines et de nouvelles actions sont prévues en 2017.

En outre, afin de tenir compte des différentes mutations opérées et de rester en ligne avec les évolutions réglementaires du marché, la charte d'engagement fera prochainement l'objet d'une révision.

Enfin, la société a soutenu en 2016 la Fondation Goélands<sup>2</sup> qui lutte contre les maladies génétiques et accompagne humainement et financièrement des étudiants défavorisés. Par ailleurs, à compter de 2017, LBO France finance, à titre de mécénat, le Prix de l'Innovation décerné au meilleur projet d'entreprise conduit par les étudiants du Master Imagine Bioentrepreneurs créé par la Fondation Imagine, l'Université Paris-Descartes, l'Ecole Polytechnique et HEC. Le premier Prix de l'Innovation a été remis en juin 2017.

#### 2. Investisseurs

LBO France établit un rapport de gestion trimestriel par fonds à destination de ses investisseurs. Il fait état des initiatives ESG et comporte des données en la matière sur les différentes sociétés du portefeuille.

LBO France gestion établit un rapport annuel légal de la société de gestion et des différents fonds qui comporte une section ESG.

LBO France répond aux demandes formelles de ses investisseurs, expose son action à l'occasion de l'assemblée annuelle des investisseurs et partage ses pratiques de façon plus informelle à l'occasion d'échanges bilatéraux.

#### 3. Ecosystème

LBO France organise régulièrement des partages d'expériences avec des acteurs de la RSE, des dirigeants d'entreprise, des directeurs de la RSE ainsi qu'avec diverses Institutions.

#### 4. Instances professionnelles

LBO France est signataire de la charte AFIC, membre du comité de pilotage de la commission ESG de l'AFIC et représenté au Cercle Ethique des Affaires. LBO France participe activement aux manifestations, réflexions et publications de ces deux instances.

---

<sup>2</sup> Fondation abritée par la Fondation pour l'Enfance, Fondation Reconnue d'Utilité Publique.